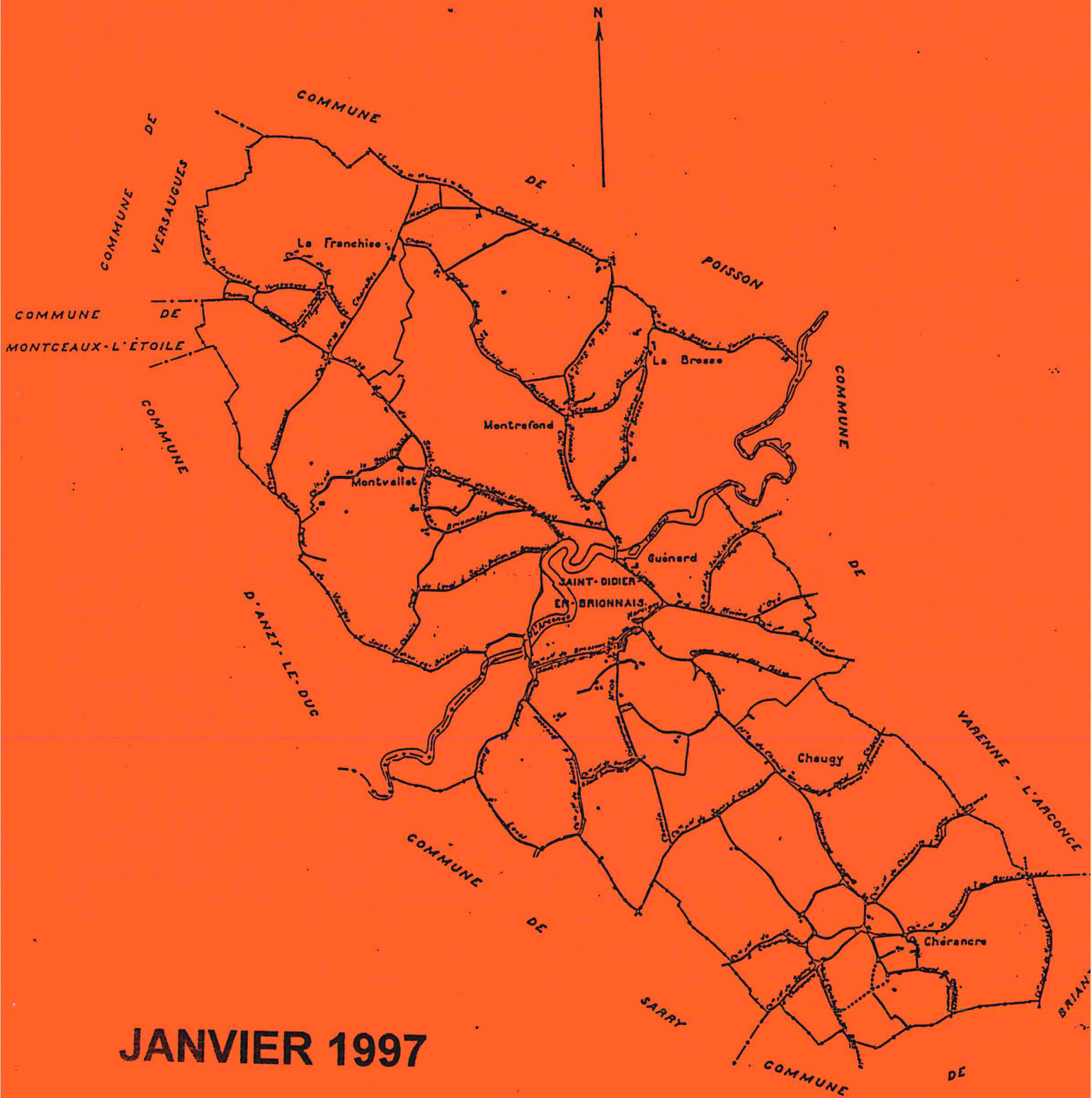


SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

BULLETIN COMMUNAL



JANVIER 1997

LE MOT DU MAIRE

Vous recevez la 8ème édition du bulletin municipal, vous y découvrirez les réalisations de la commune et la vie des associations.

Grâce à de nombreux bénévoles la vie associative se porte bien, je suis heureux de l'initiative prise pour la remise en route de l'association de loisirs qui était en sommeil. De nombreux jeunes s'investissent pour l'animation des manifestations (veillées, marche, retrouvailles etc...). Je tiens tout particulièrement à les remercier l'avenir de notre village étant entre leurs mains.

Je remercie également tous les bénévoles qui d'une façon ou d'une autre participe à la vie de la commune ainsi que la secrétaire de mairie pour la rédaction et la mise en page de ce bulletin.

A tous les jeunes qui ont passé un examen ou sont entrés dans la vie professionnelle en 1996, je les félicite et leur souhaite bonne chance.

Je suis heureux d'accueillir et souhaite la bienvenue aux nouvelles familles qui sont venues s'installer dans notre village au coeur du Brionnais où la vie est agréable.

Avec mon conseil Municipal, en ce début d'année 1997, je vous souhaite à tous nos meilleurs voeux de bonheur et santé.

DEPENSES 1996

Remboursement capital emprunts	102357 F
Travaux de voirie	58479 F
Plantation peupliers	9089 F
Travaux de batiments	41342 F
Combustibles	3451 F
Fournitures de bureau, entretien, documentation	9105 F
Frais de personnel et rémunérations diverses	124297 F
Impots et taxes	4421 F
Fleurs	4164 F
Entretien de batiments	4833 F
Entretien matériel et achat petit matériel	9440 F
Electricité, eau , gaz	29048 F
Primes assurances	8453 F
Participations (RPI, Collège, Syndicat des Eaux,C de secours)	22230 F
Subventions diverses	1721 F
Fêtes et cérémonies	12179 F
Frais de PTT	2949 F
Indemnité de fonction maire et adjoints	45808 F
Remboursement des intérêts d'emprunts	70499 F
	<hr/>
TOTAL	563865 F

RECETTES 1996

#####

Subventions	41843 F
Fonds compensation TVA	24756 F
Location immeuble	27728 F
Revenus des titres	95 F
Recouvrements (y compris personnel en contrat)	52882 F
Dotation Globale de Fonctionnement	125803 F
Impôts indirects	15455 F
Contributions directes	
Taxe d'habitation	18315 F
Taxe foncier bati	26438 F
Taxe foncier non bati	172270 F
Taxe professionnelle	47016 F
Compensation	12005 F
Excédent d'investissement reporté	21335 F

TOTAL 585941 F

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 1996

Chemin des Vignes : 16 mètres de tuyaux Ø 200

Chemin Valorge : 5 camions de cailloux

Chemin Jean Rajaud : 3 camions de cailloux

Chemin de Boisset : Refait fossé de moitié avec la commune de Sarry et fourni 2 tuyaux de Ø 300 vibré pour la traversée de route

Lotissement : tuyaux fournis par l'OPAC et travaux réalisés par la commune

Terrain Bouillonne : Broyage terrain et plantations peupliers

Terrain Petit Chambon : broyage

A l'occasion de la randonnée pédestre organisée par l'Association de Loisirs, **le broyage des chemins** a été effectué par des bénévoles et des membres de l'Association qui ont utilisés leur propre matériel.

Qu'ils soient vivement remerciés pour cette contribution permettant de maintenir les circuits pédestres ouverts à tous.

Nous rappelons que le guide des circuits pédestres est disponible à l'Auberge du Val d'Arconce.

AMENAGEMENT DU BOURG

Suite à l'étude faite avec les Services de l'Equipement pour ralentir les automobilistes dans la traversée de l'agglomération un programme de travaux a été élaboré :

- Traçage de bandes axiale et bordures pour délimiter les voies de circulation avec passage piétons devant l'école.
- Entrée du Bourg côté Sarry : massifs entourés de bordures blanches pour donner l'impression de retrécissement de la chaussée
- 3 massifs le long de la voie de circulation avec quilles à chaque extrémité
- mise en place de grilles devant le petit portail de l'école pour assurer la sécurité des enfants sortant de la cour.

Des plantations de rosiers sous les panneaux d'entrées et sorties du village pour rendre plus accueillant notre Bourg.

TILLEULS

Vous avez sans doute remarquer les deux photos au dos du bulletin . Avec nostalgie le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'abattage de ces arbres presque centenaires compte tenu de leur mauvais état pouvant provoquer des accidents (chutes de branches ou déracinement) sur la place et la cour de l'école.

Notre photographe amateur que nous remercions pour ces clichés a mémorisé la place avec "ses tilleuls" et "les bûcherons" sous l'oeil attentif d'un visiteur !

Pour garder à notre village son aspect traditionnel nous avons procédé à la replantation de tilleuls sur la place et la cour de l'école et en même temps deux arbustes ont été plantés sur le parking de la salle pour donner de l'ombrage aux utilisateurs.

Ci-dessous la copie d'une carte postale aimablement prêtée par Monsieur DECHELETTE où vous pouvez voir les tilleuls plusieurs décades en arrière. La personne avec son attelage est M. Jean Marie COGNARD qui était domicilié à Montvallet.



SALLE POLYVALENTE

Après 12 ans de services et de nombreuses utilisations la salle nécessitait une réfection. Les peintures vont donc être refaites bénévolement pour lui redonner un air de jeunesse.

Nous tenons à remercier l'Association de Loisirs et la Cantine qui fournissent la peinture. L'Association de Loisirs effectue aussi certains achats de matériel pour compléter l'équipement.

Le Conseil pour les remercier de leur aide financière et de leur participation à la vie et à l'animation de notre commune met gratuitement la salle à leur disposition.

VERRE.

L'association "Le Verre de la Solidarité" continue la collecte de bouteilles de vins fins. Il est rappelé que dans les caisses l'on ne dépose que les bouteilles suivantes : Champagne, Bourgogne, Alsace et Bordeaux.

Tous les autres modèles vont dans le container métallique.

Au printemps 1996, une somme de 30 000 F a encore été partagée entre les Papillons blancs de Paray le Monial, l'ARPAGH de Charolles et le CAT Chauffailles et La Clayette.

Merci de bien vouloir trier en déposant vos bouteilles.



Cette année, la commune a obtenu le 1er prix ex aequo du concours de fleurissement dans la catégorie communes de moins de 250 habitants.

Ce concours est organisé par l'Office du Tourisme des cantons de Semur et Marcigny.

ETAT CIVIL RETRO

1696 : 19 Baptêmes ! malheureusement 8 sont décédés dans l'année

Jean DEVILLAIN - George PERRIER - Lazare AULOGES - Benoiste ROUSSET
Claude CHASSEPOT - Jean et Philibert BAUDET (jumeaux) - Claude BAUDERON
Jean et Benoiste SEUR (jumeaux) - Philibert ROBIN - Pierre GALLAY -
François MARILLER - Gérard GUILLEMET - Claude LAPLACE - Benoiste BASSET
Jean DODIN - Claude CHASSEPOT - Philibert RAJAUD.

8 Mariages :

Benoist RAJAUD et Claude RENAUD - Claude DEVILLAIN et Marie ROBIN
Antoine BRUN et Benoite RAJAUD - Etienne CHASSEPOT et Claudine JACQUET
Christophe FONGY et Pierrette SORLIN - Etienne DODIN et Marie GONDARD
Etienne MOMMESSIN et Benoiste LACROIX - François MOMMESSIN et Marie
CHASSEPOT

13 Décès :

Jean MEHU (4 mois) - Jean DEVILLAIN (18 mois) - Charlotte THEVENET (10 mois)
Philibert BAUDET (1 jour) - Jean BAUDET (2 jours)- Jean et Benoiste SEUR (4 et 5 j)
Claude ROUILLET (30 ans) - Benoist LACROIX (8 ans) - Pierre GALLAY (8 jours)
Benoite ROBIN (2 ans) - Benoiste BASSET (12 jours) - Benoiste ROUSSET (8 mois)

1796 : 19 Naissances :

Jeanne Marie BERLAND - Claude THOMAS - Marie MEHU - Marie BERNARD -
Jeanne Marie POMMIER - Jeanne Marie DESSERTINE - Jean DUMONT -
Pierre Catherin MAINTROT - Philippe MEHUT - Claude SEMET - Philippe DUMONT
Jean Pierre PERCHE - Jean MEHUT - Jean MEHUT - Charles DUCROUX -
Claudine BAYON - Philippe LAMOTTE - Etienne et Claudine DAUPHANT (jumeaux)

3 Mariages :

Michel MICHEL et Claudine THOMAS - François DUMONT et Marguerite PATURALE
Jean PERRIN et Claudine RONDET

15 Décès :

Jean Louis BURTIN (4mois) -Charles BERLAND (78 ans) -Marie TURET -Jean DENIS
Jeanne PACAUD (82 ans) - Benoite PEGON (3 ans) - Benoite BUSSEUILLE (40 ans)
Jean PEGON (15 mois) - Antoine BURTIN (6 ans) - Benoite DANIELLE (46 ans)
Jacques BUISSON (18 ans) - Marguerite BARRAIRE (8 mois) - Philippe DUMONT (1m)
François BURTIN (4 ans) - Philibert GONDARD (32 ans) - Claude LAMOTTE (18 mois)

1896 : 7 Naissances :

Marie Charlotte et Claude Marie Eugène CUCHERAT (Jumeaux) - Charles PETIT
Eugène Marie LAMOTTE - Pierre Antoine LAPROTE - Jeanne JORDIEUX -
Charles DUMONT (ancien Secrétaire de Mairie)

5 Mariages :

Thomas BERLAND et Catherine JAME
Jean Marie DESPIERRES et Louise RAY
Philibert LABROSSE et Madeleine DUMONTET-
Claude LAMOTTE et Marie SARTARIN
Charles MEHU et Marie Louise LAMOTTE

2 Décès :

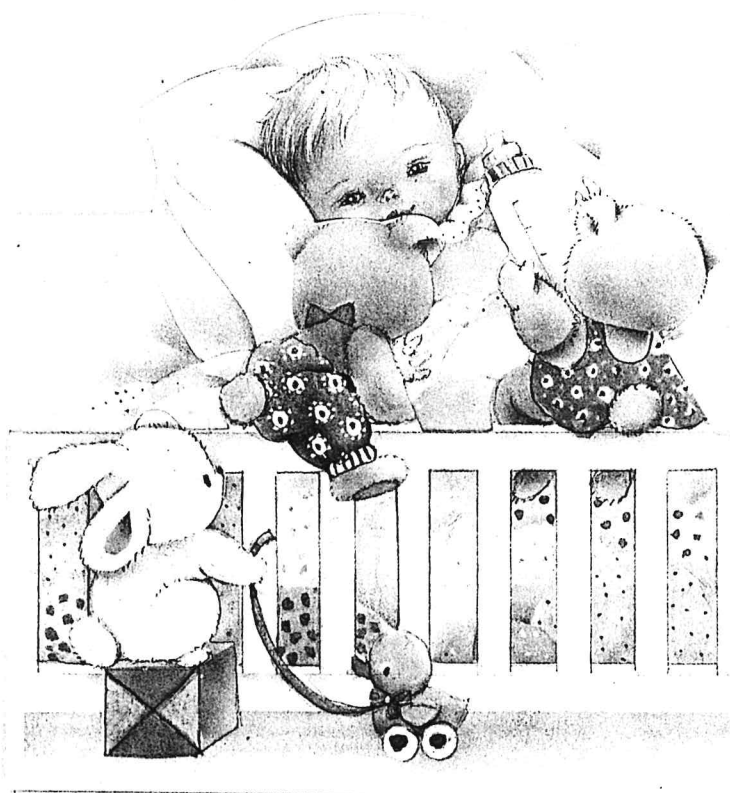
Marie Charlotte CUCHERAT (5 jours)
Joseph DUBOIS (63 ans), trouvé mort dans l'Arconce

ET ENCORE 100 ANS APRES, EN 1996 :

3 Naissances : Baptiste MEHU - Laëtitia MELOT -
Charlotte MONCADE

1 Mariage : Denys GENEVRIER et Elisabeth GUILLEMET

1 Décès : Elisabeth COPIER



QUELQUES EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE 1896

19 Avril : Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. X.... qui, ayant empiété de quatre mètres sur le chemin rural, en face de sa maison pour agrandir son habitation, offre à la commune , en compensation la somme de huit francs.

Le Conseil prie, en outre, M. le Maire de faire verser cette somme entre les mains du boulanger et de délivrer immédiatement des bons de pains aux pauvres jusqu'à extinction de la dite somme.

17 Mai: Installation du Conseil Municipal , Election du Maire : LAMOTTE DUCROUX Antoine et du 1er Adjoint : Laurent MONTMESSIN

24 Mai : Approbation du compte du receveur municipal de l'année 1895; Dépenses : 3014.76 F et en Recettes : 3369.80 F

Vu le budget proposé pour l'année 1897; Considérant que les recettes ordinaires admises au budget proposé pour 1897 ne s'élève qu'à la somme de 2111 F d'où il résulte un déficit de 289 F. Considérant que la commune a fait usage de toutes les ressources dont elle pouvait disposer; considérant que les dépenses à faire sont indispensables et que la commune ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation de s'imposer extraordinairement est d'avis : qu'elle soit autorisée à s'imposer extraordinairement en 1897 par addition au principal des quatre contributions directes; la somme de 568 F pour les dépenses annuelles obligatoires.

Vote pour l'entretien et la réparation des chemins vicinaux ordinaires en 1897 :

1° : une imposition de cinq centimes ordinaires

2° : une prestation en nature de trois journées de travail.

Approuve la dépense imprévue de la somme de six francs pour acquitter le prix de l'annuaire pour 1896

14 Juin : Nomme les délégués de la commission administrative pour l'assistance médicale gratuite

Nomme les délégués au legs Bouthier de Rochefort

" " chargés de la révision des listes électorales.

15 Octobre : proposition des répartiteurs

A la page précédente vous avez lu qu'en 1896 il y avait eu des élections municipales au mois de mai. La campagne électorale avait du être animée à en juger le bulletin de l'époque qui nous a été transmis !

Commune de Saint Didier (Bas-Rhône - et - Coire)
suite des élections municipales du 3 mai 1896.

Par suite de ballottage, un second tour de scrutin a été rendu nécessaire pour la nomination de sept membres restant à élire :

- 1° Irma Despieres, vide chopines.
 - 2° Gauche père, rédacteur en chef du nouveau journal "Le Réformateur"
 - 3° Ducroux Laurent, officier en retraite, plusieurs campagnes, nombreuses blessures.
 - 4° Gauche fils, auteur dramatique, président du comité réformateur de Saint Didier.
 - 5° Ducroux benoit, bachelier en lettres et sciences, docteur en droit, inspecteur de la police des mœurs.
 - 6° Jeannette Durron, femme Girardore, dame de compagnie, courtisane célèbre.
 - 7° Elinore Ducroux, directrice de maisons de tolérance, présidente de plusieurs sociétés de bienfaisance.
- Électeurs, aux urnes ! pas d'abstentions !
accordons tous nos suffrages aux personnes les plus intelligentes, les plus capables pour gérer les affaires de la commune.

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

La vie du village est toujours rythmée par l'école et c'est un bien précieux pour Saint Didier.

Les six communes du R.P.I. sont représentées dans la classe de CM 1 et CM 2 (15 élèves).

Comme chaque année, de nombreux projets ont animé la vie de l'école.

Les enfants ont participé à un projet sur l'environnement et plus particulièrement sur le tri des déchets. Vous avez été d'ailleurs sollicités pour une enquête et je remercie les gens qui ont pris la peine d'y répondre.

Pour concrétiser ce projet, les enfants ont inventé une poubelle trieuse. De la menuiserie à l'école ! (Déjà un stage professionnel !!)

Le voyage de cette année nous a permis de découvrir les paysages et les activités du Haut Beaujolais et du Beaujolais. Nous avons séjourné à Cenves (Rhône), le pays des chèvres et du fromage.

Les enfant ont pu également escalader la roche de Solutré.

Comme vous pouvez le constater, tout se déroule bien dans notre école.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année

L'Instituteur

CLUB " RENCONTRE "

Notre club continue toujours ses réunions chaque 3ème jeudi du mois, nous passons un agréable après midi ensemble, ce qui fait oublier les soucis de chacun avec nos jeux habituels.

Nous remercions Monsieur le Maire pour ses gateries à l'occasion de Noël et toute la municipalité qui nous permet de profiter de la salle

Nous espérons toujours que de nouveaux adhérents viendront nous rejoindre, ils seront bien accueillis.

BIBLIOTHEQUE

Au cours de l'année 1996 la bibliothèque s'est vu attribuer environ 210 nouveaux livres pour les enfants et les adultes provenant d'une part d'une subvention du Conseil Général et d'autre part d'un achat effectué par la commune..

Avec les 540 livres prêtés par la Bibliothèque Départementale et renouvelés 3 fois par an, notre bibliothèque dispose d'un choix déjà important.

Elle est ouverte à tous sans exception pour petits et grands, gratuitement.

Les jours d'ouverture sont :

Lundi de 12 H 30 à 13 H 30

Mardi de 10 H 30 à 11 H 30

Samedi de 10 H à 12 H



Mesdames Mathé MARTIN et Marie Thérèse MAMESSIER vous y accueillent

Nous adressons un grand merci aux personnes qui ont fait don d'une centaine de livres environ et également à celles qui se dévouent bénévolement tout au long de l'année.



ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

L'Association Musicale du Charolais Brionnais a été créée en 1985.

Monsieur Bernard RENAUX assure les cours, Monsieur André MAMESSIER assure la présidence.

Elle regroupe des élèves de 18 communes du Charolais Brionnais. Les cours sont effectués dans les communes de Saint Christophe en Brionnais, Lugny les Charolles, Poisson et Saint Didier en Brionnais.

Les choeurs du Val d'Arconce, les Novados et les Passe Partout assurent les spectacles.

CONCERTS A VENIR :

- 22 Mars 1997 : Concert au théâtre de Paray le Monial

- 26 avril 1997 : Avril de Poisson à l'église

- Courant 1997 : Concert à la salle polyvalente de Saint Yan (date à définir)

LA VIE ASSOCIATIVE

Cette année, **l'Association de Loisirs** est repartie avec de nouveaux membres.

Et pour cette première année d'exercice, tout s'est parfaitement déroulé.

Trois manifestations ont jalonné l'année : Une marche, un repas campagnard et un concours de manille (ce dernier en collaboration avec la cantine). Trois réussites grâce au bénévolat des personnes qui se reconnaîtront (tenue des stands, préparation et rangement, élagage des chemins...)

A toutes ces personnes, les membres du bureau adressent leurs remerciements car sans elles, une association ne pourrait exister.

Le bénéfice de ces manifestations a été de 8000 F environ , ce qui est plus qu'encourageant.

1/3 de cet argent sera gardé pour le fonctionnement des futures manifestations.

1/3 sera consacré à l'achat de peinture pour la salle des fêtes et à l'achat d'une cafetière/

1/3 pour l'organisation d'une sortie encore à déterminer.

L'Association a mis en place des veillées jeux durant l'hiver. Vous êtes cordialement invités à la prochaine qui se déroulera au mois de Mars.

La vie associative permet aux gens de se rencontrer, de se connaître, d'échanger des idées.

Ne restez pas isolés et venez nous rejoindre.

Le Bureau

LA COCARDE BRIONNAISE a donné en 1996, huit représentations sur ce que fut la navigation en Loire au XVII^e siècle.

Ce spectacle a eu lieu sur le magnifique plan d'eau d'Iguerande.

La commune de Saint Didier a participé à cette manifestation avec un acteur et ses chevaux.

La "Cocarde Brionnaise" est ouverte à tous, elle recrute. Amateurs n'hésitez pas. Adressez vous en mairie si vous êtes intéressés.



LA COCARDE BRIONNAISE
SEMUR-EN-BRIONNAIS



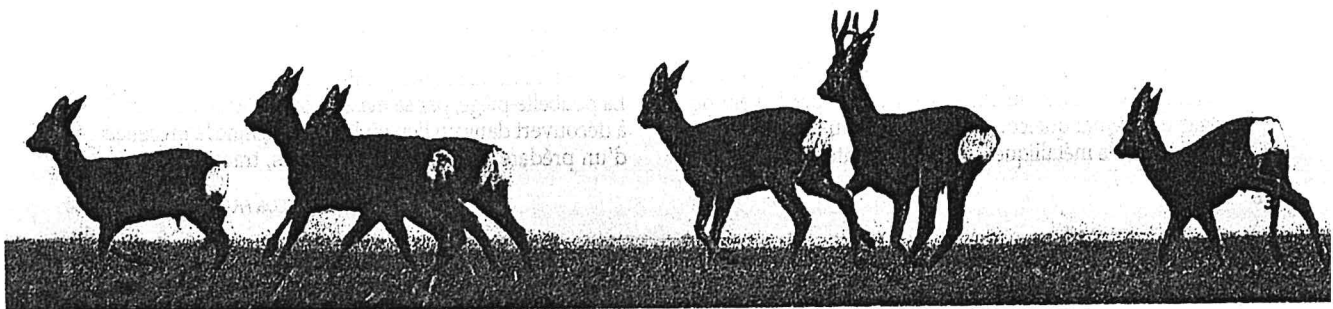
Malgré la mauvaise saison pour le petit gibier notre société est en augmentation sur le nombre de chasseurs. En 1995 : 16 Chasseurs - En 1996 : 21 Chasseurs.

Pour les amateurs du Groupement d'Intérêt Cynégétique la Fédération nous a permis le prélèvement de 26 chevreuils pour les 5 communes.

Une petite remarque "Vu à la télé chaine 3" : Nos chasseurs très courageux ont bravé le froid pour porter à manger aux canards sur les étangs gelés.

Aucun écologiste ne s'est présenté !

Bonne Chasse et Bon Sport à Tous.



REPAS COMMUNAL

Le repas communal aura lieu le **dimanche 27 avril** à midi et sera suivi d'un air de musique et de la soupe à l'oignon.

Comme à l'accoutumée la Société de Chasse offrira les chevreuils qui seront dégustés par tous ce jour là et nous les remercions pour ce geste.

• Dès à présent, retenez cette date.

LA PERCHE BRIONNAISE

Les pêcheurs de Saint Didier profitent de la parution du bulletin municipal pour présenter leurs meilleurs voeux aux habitants de la commune.

Cette année encore, fidèle à notre habitude, nous nous sommes retrouvés avec toujours le même plaisir autour d'une bonne table en Février et en Septembre ; Nous ne citerons pas l'auteur de la plus belle prise mais soyez persuadés qu'au fur et à mesure de ces agapes, les dimensions annoncées par tel ou tel des convives prenaient des proportions qui pourraient paraître inquiétantes pour le néophyte, mais qui en aucun cas ne surprend un pêcheur. (Depuis longtemps on connaît l'histoire de la sardine qui a bouché le port de Marseille...)

Cette année encore d'importants travaux ont été mis en oeuvre dont la réfection des deux déversoirs du Moulin l'Arconce à SAINT DIDIER. Travaux financés à 100 % par la Fédération de Pêche et le Conseil Supérieur de la Pêche.

Les ventes de cartes sont sensiblement les mêmes que l'année précédente, ce qui devrait nous permettre de pouvoir aleviner courant 97 (décision prise en réunion du conseil d'administration).

Nous remercions les personnes qui amoureuses de la nature, la respecte et en particulier notre belle rivière l'ARCONCE. Ne prenons pas son lit pour une poubelle, car lorsque la poubelle est pleine elle déborde et nous renvoie nos déchets.

Le bureau de notre société demeure inchangé cette année et les cartes de pêche sont en vente à l'Auberge du Val d'Arconce à SAINT DIDIER EN BRIONNAIS.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG



L'Amicale des Donneurs de Sang est toujours très heureuse de partager ses informations par le biais des bulletins municipaux ; je crois qu'il est bon que chacun soit bien informé, car lorsque survient l'accident ou la maladie, chaque individu devrait être au courant des soins qu'il aura à subir et des traitements auxquels les produits sanguins auront leur importance.

Aujourd'hui encore, le don du sang permet à la médecine moderne de soigner et de sauver de nombreuses vies humaines ; en France, chaque année, 3 milliards de dons de sang sont nécessaires pour assurer la survie des malades et blessés auxquels il manque un composant sanguin. Le don du sang est un geste généreux et désintéressé.

Qui peut donner ?

Toute personne en bonne santé de 18 à 65 ans pour le don de sang, 18 à 60 ans pour le don de plasma ou plaquettes et 18 à 50 ans pour le don de globules blancs.

Où peut-on donner ?

Dans les points de collectes du canton :

Don du sang : Semur en Brionnais les 12 février et 4 juin

Saint Christophe en Brionnais le 1er octobre

Don de plasma : Semur en Brionnais le 23 juillet

Saint Christophe en Brionnais les 3 mars et 3 novembre

Que devient le sang après le don ?

Les échantillons recueillis lors du prélèvement sont soumis à une série d'analyses et de tests de dépistage ; en cas d'anomalie, le donneur est personnellement avisé par le centre de transfusion sanguine.

EXAMENS SYSTEMATIQUES SUR LES PRODUITS SANGUINS

Pour assurer la sécurité transfusionnelle sur le plan immunologique et diminuer le risque de transmission virale, tous les produits sanguins, avant d'être distribués, doivent satisfaire aux examens réglementaires suivants :

- groupe ABO et rhésus,
- recherche d'hémolysines (anticorps Immuns dans le système ABO),
- recherche d'anticorps Irréguliers,
- dépistage de la syphilis,
- dépistage de l'antigène HBs,
- dépistage d'anticorps anti-HBc, (hépatites virales B et C)
- dépistage d'anticorps anti-VHC,
- dosage des ALAT,
- dépistage d'anticorps anti-VIH 1 et anti-VIH 2 (Sida),
- dépistage d'anticorps anti-HTLV 1 et anti-HTLV 2 (maladie à rétro-virus),
- recherche des anticorps anti-paludéens si le donneur a séjourné dans une zone d'endémie palustre (exclusion si le séjour a eu lieu depuis moins de 4 mois).

En aucun cas, on ne risque d'être contaminé en donnant son sang, le matériel est stérile et à usage unique, il est détruit après chaque usage.

Le don du sang est-il anonyme ?

Oui, c'est une règle absolue que le centre de transfusion doit respecter. Le receveur ne peut connaître l'identité du donneur ni le donneur celle du receveur.

Les collectes de l'année 1996 ont vu se présenter 318 donneurs, soit en sang total, soit en plasma dont 9 personnes en 1er don. Un grand merci à tous.

Je tiens à remercier les Maires et les Conseils Municipaux pour l'aide financière accordée chaque année. Cela nous permet de boucler le budget sans difficulté.

Je souhaite voir de nouveaux donneurs aux prochaines collectes, mais vous pouvez toujours venir simplement pour vous informer auprès du personnel médical.

Je voudrais que l'année 1997 soit pour tous les donneurs et leur famille pleine de joies et de réussite. Je vous redis à tous ma gratitude.

Mme Lorton

Vous pouvez toujours me contacter au 03-85-25-84-54.

RÉGLEMENTATION DES PRÉLÈVEMENTS

		LIMITES D'ÂGE	QUANTITÉ MAXIMA		Intervalle minimum entre 2 dons	
			POUR 1 DON	SUR 12 MOIS		
DONS DE CELLULES	SANG TOTAL	18 à 65 ans Inklus Jusqu'à la veille du 66 ^e anniversaire	500 ml Maximum de 8 ml/kg du poids corporel PAS DE DONS en dessous de 50 kg	3 Dons (F) 5 Dons (H) Maximum de 3 dons au dessus de 60 ans pour Hommes et Femmes		JAMAIS plus de 5 Dons de Cellule sur 12 mois
	PLAQUETTES D'APHERESE	18 à 60 inclus Jusqu'à la veille du 61 ^e anniversaire	600 ml	5 Dons	8 SEMAINES	JAMAIS plus de 20 Prélèvements sur 12 mois
	GLOBULES BLANCS	18 à 50 ans Inklus Jusqu'à la veille du 51 ^e anniversaire	500 ml	2 Dons		TOUJOURS 8 semaines min mum entre 2 Do de Cellules
DON DE PLASMA		18 à 60 ans Inklus Jusqu'à la veille du 61 ^e anniversaire	600 ml	20 Dons Maximum 12 litres	2 SEMAINES	TOUJOURS 2 semaines min mum entre don c cellules et plasme

AU-DELÀ DE 60 ANS, LES PREMIERS DONS NE SONT PAS AUTORISÉS

ECHANGEONS NOS SAVOIRS

Les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs (MRERS), vous connaissez ?

Nés de la constatation toute simple que tout le monde a un savoir à transmettre et que tout le monde a par ailleurs envie d'acquérir de nouveaux savoirs, ils se développent à grande vitesse en France. Ils sont reconnus tant par les élus politiques, que par les Acteurs Sociaux et Associatifs comme un moyen efficace dans l'intégration des gens à la mobilité et dans la lutte contre l'exclusion et la fracture sociale. Les Réseaux préservent un lien social fort, ils sont générateurs de solidarité, ils redonnent une reconnaissance sociale à la personne. Nous avons de plus en plus de temps libre, choisi ou subi, sans pour autant avoir plus de moyens financiers. Les Echanges de Savoirs se font sans qu'intervienne la notion d'argent puisqu'ils sont basés sur la transmission d'un savoir et l'acquisition d'un autre et non sur l'échange de services.

Ces idées, entre autres, ont pu être développées et analysées lors d'un colloque avec le réseau intercantonal lors d'un colloque international qui s'est déroulé à Evry les 8, 9 et 10 novembre derniers et auxquels participaient des membres du réseau des Cantons de Semur et Marcigny. Ce colloque fut l'occasion d'élargir la réflexion sur le fonctionnement des réseaux grâce à l'intervention d'hommes politiques, de philosophes, de sociologues, mais aussi de partager des expériences variées et intéressantes.

Et chez nous, que se passe-t-il ?



Depuis bientôt 3 ans, il existe un Réseau d'Echanges de Savoirs sur les cantons de Semur en Brionnais et Marcigny.

Des "Relais" dans plusieurs communes enregistrent les offres et les demandes qui sont centralisées pour ensuite être mises en relation. C'est ainsi qu'ont été réalisés de nombreux échanges depuis la fabrication des paniers, l'art floral, la couture, le macramé, en passant par le piégeage des taupes, les leçons d'échecs, d'espagnol etc...la liste des "Savoirs" que les uns se proposent de partager, que les autres veulent découvrir est infinie. Ainsi le Savoir-Faire de chacun peut-il être valorisé, et les rapports entre les gens de bonne volonté améliorés. Vous avez tous une place dans le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs.

Vous aurez la possibilité de faire plus ample connaissance avec le Réseau intercantonal lors d'une fête qui sera organisée le 16 Mars 1997 à Iguerande.

D'ores et déjà, retenez cette date, nous vous attendons nombreux. Pour tous renseignements, contacter Denise MARTIN, Tél : 03 85 84 09 69.



AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'Association ADMR de Saint Christophe en Brionnais et des communes environnantes vient en aide à toutes personnes, de tous les âges grâce aux différents services.

AIDES MENAGERES : Le service Aide Ménagère s'adresse aux personnes âgées qui ont besoin d'aide dans leur vie de tous les jours. 5 familles ont été aidées à Saint Didier en Brionnais en 1996. Les différentes caisses de retraite (Mutualité Sociale Agricole, C.R.A.M. etc...) ainsi que certaines caisses de retraite complémentaire participent au coût de cette prestation.

Pour tous renseignements, s'adresser à la responsable communale : Madame Liliane MAMESSIER (Tél : 03 85 25 04 20)

AIDES FAMILIALES : Une Aide Familiale peut à tout moment aider les familles dans le besoin (maternité, maladie, hospitalisation). Une aide financière peut également être accordée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour tous renseignements contacter Mme Anne-Marie VELUT à Saint Christophe en Brionnais (Tél : 03 85 25 85 46).

PORTAGE DE REPAS : Ce service mit en place en novembre 1994, s'adresse à toutes les personnes, sans condition d'âge, ni condition de ressources, en cas de maladie ou d'accident ou toutes autres raisons.

Préparés dans les cuisines de la Maison de Retraite de Semur en Brionnais, les repas sont variés et se composent d'une entrée, viande et légumes, fromage, dessert et pain et en plus le potage pour le soir. En cas de régime le signaler.

Le prix est de 42 Francs. Plus de 2000 repas ont été distribués en 1996.

Le service est assuré tous les jours sauf le dimanche et jours fériés. Ce service est à la carte. Aucune obligation de prendre les repas tous les jours, aucun contrat à signer; Chacun a la possibilité de faire un essai du service, de s'arrêter ou de reprendre plus tard. Il suffit d'avertir la responsable communale la veille pour le lendemain et de se munir de tickets qui seront échangés contre les plateaux repas.

**Les tickets sont en vente chez la responsable communale :
Mme Odette MEHU (Tél 03 85 25 32 60)**



UN NOUVEAU SERVICE "ENTRAIDE ET SERVICES"

Vous travaillez, vous êtes débordée pour faire votre ménage ou vos enfants sont seuls à la maison : Vous pouvez vous faire aider et aider quelqu'un qui a besoin de travailler en lui donnant ces tâches à réaliser.

Vous êtes momentanément indisponible ou malade : quelqu'un peut vous assister à la maison.

Vous avez bénéficié de l'intervention d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère, le nombre d'heures d'aide ménagère n'est pas suffisant : quelqu'un peut venir vous aider.

Vous avez besoin d'un coup de main pour faire votre jardin, faire de gros nettoyages : des personnes attendent de trouver quelques heures de travail

Vous êtes ou non inscrit(e) au chômage : faites connaître votre savoir-faire et vos disponibilités.

Vous trouverez le calendrier de permanences à la fin du bulletin.

PERMANENCES :

Mutualité Sociale Agricole :

Mairie de Marcigny, salle du rez de chaussée, le 1er jeudi de chaque mois de 9 H à 12 H

Caisse Retraite CRAM :

Mairie de Marcigny les 2ème et 4ème mardi de 9 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 15 H

Caisses Retraites Complémentaires :

Mairie de Marcigny les 2ème et 4ème mardi de 9 H 30 à 11 H 30

Assistante sociale : Melle BUISSON Isabelle.

Sur rendez vous le mercredi, 8, rue de Précy à Marcigny; Tél 03.85.25.40.25

Mairie de Semur en Brionnais le 1er mardi de chaque mois de 14 H à 16 H, sans R.V.

Mairie de St Christophe en Brionnais le 4ème mardi de chaque mois de 14 H à 16 H, sans Rendez-vous - Tél 03.85.25.82.16

C.D.H.A.R. :

Mairie de St Christophe en Brionnais le 3ème vendredi du mois, de 13 H 30 à 15 H

Tél : 03.85.21.01.60

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :

Bâtiment administratif du champ de foire de St Christophe en Brionnais

tous les jeudis de 8 H 30 à 10 H 30. Tél : 03.85.25.99.00

A.D.A.S.E.A. :

Bâtiment administratif du Champ de Foire de St Christophe en Brionnais

le 3ème jeudi du mois de 9 H à 12 H

Chambre d'Agriculture :

Bâtiment administratif du champ de foire de St Christophe en Brionnais

le 3ème jeudi du mois de 8 H 30 à 10 H 30

Entraide et Service :

Mairie de Semur en Brionnais les lundis de 9 H à 12 H 30 Tél : 03.85.25.02.94

Mairie de St Christophe les 2èmes et 4ème vendredis de 14 H à 16 H. Tél 03.85.25.82.16

Cercle généalogique :

Mairie de St Christophe le 1er samedi du mois de 14 H à 18 H

LES SERVICES

MAIRIE :

Tél : 03.85.25.05.95

Permanences : Mardi et samedi de 9 H à 12 H

PAROISSE :

Messe le 1er et 3ème dimanche de chaque mois à 9 h 30

Monsieur le Curé - Tél : 03.85.25.85.15

SERVICE DES EAUX :

SAUR à Hautefond Tél : 03.85.88.76.76.

E.D.F. :

Tél : 03.85.26.42.23

POMPIERS :

Tél : 18 ou Centre de Secours Marcigny Tél : 03.85.25.24.67

GENDARMERIE :

Tél : 17 ou Brigade de Semur en Brionnais Tél 03.85.25.07.14

SAMU :

Tél 15

AIDE MENAGERE ET AIDE FAMILIALE :

Voir les responsables dans l'article inséré dans ce bulletin

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Tous les mercredis

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS :

Mercredi 5 mars et mercredi 27 août à partir de 8 H.

Se faire inscrire en mairie

CONTAINER A VERRE :

Route de Cherancre -

